

Plan d'action régional pour le patrimoine écrit et graphique en région Champagne-Ardenne

**Première ébauche de Thierry Claerr au 30/12/2008
Mélanie Rebours 15/03/2010**

Sur la base d'un état des lieux sur le patrimoine écrit de Champagne-Ardenne, les grandes lignes d'un plan d'action régional pour le patrimoine écrit peuvent être établies. Ce plan s'efforce de tenir compte des orientations nationales, ainsi que des contraintes budgétaires concernant les crédits déconcentrés du Ministère de la culture et de la communication et des capacités estimées des établissements à mobiliser ressources humaines et ressources financières autour d'un projet patrimonial.

A. Le diagnostic

La région Champagne-Ardenne se caractérise par la présence, à côté d'un réseau bien établi de bibliothèques territoriales dotées de fonds anciens substantiels (3 BMVR), d'un nombre d'institutions de moindre taille.

Par ses capacités à rassembler les bibliothèques et les services d'archives, l'association de coopération Interbibly peut constituer une des chevilles ouvrières du PAPE.

Par ailleurs, la reconnaissance de la région Champagne-Ardenne comme pôle régional associé de la BNF pourrait faciliter l'application du PAPE

B. Les axes majeurs du plan régional

Pour les trois à cinq ans qui viennent, le plan régional en Champagne-Ardenne pourrait s'articuler autour des axes suivants

- la définition d'un plan de formation régional ;
Création d'un répertoire métier permettant la mise en commun des savoirs entre les professionnels de la région, permettant de partager les potentiels humains et d'assurer la transmission des savoirs
- l'inventaire et le catalogage des fonds non traités ;
*Obtenir au préalable un panorama précis du patrimoine écrit en région Champagne-Ardenne
Définir des plans d'actions pour le catalogage et l'informatisation des fonds*
- la mise en place d'un plan régional de numérisation et d'un portail régional.

1. La définition d'un plan de formation régional

Dans le domaine du patrimoine écrit, Interbibly réorientera ses programmes pour répondre à des besoins repérés (catalogage de livres anciens ; formation à l'XML/EAD) ; dans le cadre de la coordination régionale de la formation continue, elle sera amenée à articuler ses propositions avec le centre Medial Nancy 2.

- *La constitution d'un répertoire recensant les responsables de fonds patrimoniaux : leur cursus, leur formation, leur capacité à transmettre et former, permettrait une mise en commun de savoir-faire métier et la transmission au moyen de formations en région*
- *L'objectif serait de former les agents qui changent de postes pour évoluer vers des fonctions patrimoniales et de transmettre ces savoirs aux institutions plus modestes qui ne bénéficient pas toujours d'expertise technique en matière patrimoniale*
- *Organiser des formations patrimoniales pour les bibliothèques plus importantes en faisant appel à des intervenants extérieurs : universitaires (formation plus théorique), BNF pour les journées de formation et d'information*
- *Le plan de formation doit s'articuler autour de la maîtrise de l'XML-EAD, de logiciels de traitement bibliothéconomique et du traitement de fonds anciens*

2. L'inventaire et le catalogage des fonds non traités

En lien avec le département coopération de la BnF

- *Affinement et achèvement des enquêtes relatives aux fonds patrimoniaux : recensement des fonds patrimoniaux et état d'avancement des travaux de catalogage, d'informatisation, de numérisation*
- *Grâce au recensement des fonds existants, un plan d'action pourrait être défini précisant quel est l'arriéré à traiter, quels fonds cataloguer en priorité, quels moyens sont nécessaires,...*
- *Ces actions doivent être menées en lien avec une politique de formation relative au catalogage de livres anciens afin de fournir aux institutions les savoirs faire nécessaires*
- *Cet axe pourrait être élargi grâce au recensement d'autres fonds privés ou associatifs : Société d'histoire et d'archéologie de Langres, musées diocésains, associations d'érudits locaux*

3. La mise en place d'un plan régional de numérisation et d'un portail régional

Cet axe doit débiter par le recensement des fonds numérisés ou en cours de numérisation, ainsi que l'état d'avancement de ces travaux : numérisation / indexation / montage et mise en ligne

- *La concertation concernant les projets de numérisation autour d'axes communs et la mise en valeur des documents numérisés au sein d'un portail permettrait d'exploiter la richesse de fonds numérisés et de valoriser le patrimoine écrit de la région Champagne-Ardenne*
- *Ce plan de numérisation devrait bénéficier d'orientations stratégiques : quels fonds numériser en priorité ? Quels types de documents (manuscrits, iconographiques...) et à destination de quel(s) public(s) ?*

C. Les partenariats et les outils du PAPE

La mise en œuvre du plan régional inclut deux outils forts de coopération :

- la consolidation, voire l'élargissement, du fonds régional d'acquisition des bibliothèques ;
- la création d'un pôle régional associé de la BnF.

1. La consolidation, voire l'élargissement, du FRAB

Ce fonds permettrait le financement d'opérations d'acquisition, de restauration, de numérisation et de mise en valeur, en concertation entre l'Etat et la région.

- *La nature du FRAB pourrait être élargie et diversifiée par une extension en FRRAB : « fonds régional de restauration et acquisition des Bibliothèques » permettant de relayer les subventions du contrat de plan Etat-Région*

- *Le FRAB pourrait ainsi soutenir les collectivités dans leur volonté de préservation et de conservation des fonds patrimoniaux en participant financièrement aux actions de restauration des fonds*

2. La création d'un pôle régional associé de la BnF

Ce pôle pourrait se construire avec les trois bibliothèques municipales à vocation régionale (Châlons-en-Champagne, Reims et Troyes) et l'association de coopération, Interbibly.